

Les Ancrages

V : 01/03/2015

supports sur lesquels vont être fixés les différents dispositifs (naturel, artificiel ou structurel)

**Un ancrage fiable n'est pas doublé
Un ancrage artificiel n'est pas considéré comme fiable.**

Utilisation	Nature des ancrages	Nbre d'ancrage mini
Départ d'équipement, Changement de direction sur un équipement	Naturel (si fiable)	1
	Artificiel	2
	Structurel (si fiable)	1
Fractionnement, déviation	Naturel	1
	Artificiel	1
	Structurel	1
Amarrage des dispositifs (PRM, TYRO)	Naturel (si fiable)	1
	Artificiel	3
	Structurel (si fiable)	1

Utilisation d'un engin comme ancrage

V : 01/03/2015



**1-Moteur à l'arrêt, clé de contact retirée (coupe circuit ouvert)
2-Frein de parc serré
3-Vitesse engagé sur un petit rapport
4-Roue callée dans les deux sens de roulement**

VIMP Nord

Utilisation des ancrages (anneaux) sur le toit :

S'ils servent d'ancrages principaux ils doivent être utilisés par 3 (faire une triangulation).

Choix des ancrages artificiels (plaquettes)

V : 01/03/2015

Force exercée		Vrillée	Coudée	Cœur	Anneau
Arrachement	←	Non	Non	Oui	Oui
Cisaillement	↕	Oui	Oui	Oui	Oui
Mixte	↙	Toléré	Non	Oui	Oui

Les Amarrages

V : 01/03/2015

concept constitué d'agrès textiles et/ou métalliques assurant la connexion entre le ou les ancrages et un dispositif.

Dans les conditions normales d'utilisation, un concept d'amarrage est considéré comme fiable.

Des facteurs environnementaux peuvent justifier de doubler un concept d'amarrage.

Sur ancrages multiples, le concept d'amarrage doit répartir la charge sur l'ensemble des points qui la supporte.

